



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de BIAN-LES-USIERS et SOMBACOUR

Installation classée pour la protection de l'environnement

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société des Carrières de l'Est pour l'exploitation (renouvellement et extension) d'une carrière à ciel ouvert de roche massive sur les communes de Bians-les-Usiers au lieu-dit « Le Grand Communal » et de Sombacour aux lieux-dits « En Epine », « A Connechaux » et « Au Sapey », fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 3 novembre 2020 à partir de 9h00 au 4 décembre 2020 jusqu'à 12h00** sur le territoire de ces communes.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Sombacour.

M. Louis PAGNIER, lieutenant colonel en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête comporte une étude d'impact, une étude de danger et l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies de Bians-les-Usiers et Sombacour aux jours et heures suivants, sous réserve de dispositions particulières :

- **Bians-les-Usiers : les mardi et jeudi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00,**
- **Sombacour : les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 10h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies de Bians-les-Usiers et Sombacour, ou adressées directement par écrit à la mairie de Sombacour, siège de l'enquête (1, grande rue – 25 520 SOMBACOUR), à l'attention de M. Louis PAGNIER, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 3 novembre 2020 à partir de 9h00 au 4 décembre 2020 jusqu'à 12h00** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Carrière de Bians-les-Usiers et Sombacour) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et horaires suivants :

A la mairie de Sombacour :

- le mardi 3 novembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 12 novembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 20 novembre 2020 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 4 décembre 2020 de 9h00 à 12h00.

A la mairie de Bians-les-Usiers : le samedi 28 novembre 2020 de 9h00 à 12h00.

Pour se rendre en mairie de Sombacour et Bians-les-Usiers, ainsi qu'à la préfecture du Doubs, le port du masque sera obligatoire. Les mesures dites « barrières » afin d'éviter la propagation du virus Covid-19 devront être respectées. Il conviendra également d'apporter son propre stylo pour déposer ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

M. Ludovic SIMON
Tél : 03.81.48.15.10
ludovic.simon@colas.com

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à la société des Carrières de l'Est et aux maires de Bians-les-Usiers et Sombacour, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la société des Carrières de l'Est.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,



Christian HAAS